
L'Agence d'évaluation d'impact et le ministre de l'Environnement du Canada concluent que Laurentia aurait des impacts négatifs importants

Québec, le 10 juin 2021 - Nature Québec, Équiterre, l'Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, Accès Saint-Laurent-Beauport et le GIRAM applaudissent les conclusions de l'Agence d'évaluation d'impact et du ministre de l'Environnement du Canada qui reconnaissent que Laurentia aurait des impacts négatifs importants. Les groupes formant la coalition SOS Port de Québec réagissent à la publication du rapport final de l'Agence et à la décision du ministre Wilkinson de référer au Conseil des ministres la prise de décision finale sur le projet d'agrandissement industriel de l'Administration portuaire de Québec et de la multinationale chinoise Hutchinson.

Devant les conclusions de l'Agence et en reconnaissant que les impacts de Laurentia seraient majeurs, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada n'avait d'autre choix que de référer la décision finale au Conseil des ministres. La coalition se tourne maintenant vers la prochaine étape et demande au gouvernement fédéral de refuser le projet. « Après plus de six ans d'évaluation et devant une opposition au projet qui ne démord pas, il est temps pour le gouvernement fédéral de refuser sans équivoque Laurentia afin de stopper une fois pour toutes la volonté persistante et injustifiée d'agrandissement du Port de Québec et d'empiètement dans le fleuve Saint-Laurent et sur les battures de Beauport », explique **Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec.**

Dans son [rapport final](#) dévoilé aujourd'hui, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) est catégorique : Laurentia aurait des « effets environnementaux négatifs importants, directs et cumulatifs, sur le poisson et son habitat, la qualité de l'air et la santé humaine, l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles et les conditions socioéconomiques ». Le projet aurait aussi « des répercussions élevées, directes et cumulatives, sur les droits autochtones des Premières Nations ».

Les impacts négatifs de Laurentia sur la pollution atmosphérique seraient tels que le projet contribuerait à la dégradation de la qualité de l'air « dans un milieu préalablement saturé et où des problèmes de santé liés à la qualité de l'air sont déjà connus ». Laurentia entraînerait également « la perte et la modification d'habitats rares, complexes et de grande valeur » à cause de l'empiètement et de la destruction irréversible de milieux naturels. Les spécialistes de Pêches et Océans Canada considèrent aussi que les mesures de compensation proposées par le Port « ne permettraient pas, en vertu de la *Loi sur les pêches*, de compenser adéquatement plusieurs des habitats perdus », ni « d'assurer la survie ou le rétablissement du bar rayé, une espèce protégée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* ».

« Les impacts du projet Laurentia sur les populations environnantes ont été démontrés et sont graves. C'est un projet de transport de marchandises non seulement maritime, mais aussi terrestre, avec tous les impacts du camionnage sur les artères de la Ville de Québec et ses environs. Dans le contexte de crise climatique et pour la qualité de vie des citoyens, on devrait réfléchir à des projets qui nous mènent vers une société plus résiliente et où l'indice de développement n'est pas qu'économique », affirme **Alizée Cauchon, analyste principale aux relations gouvernementales chez Équiterre.**

Le délai demandé par l'Administration portuaire de Québec afin, disait-elle, de fournir des informations complémentaires susceptibles, n'aura finalement rien changé aux conclusions des expert-es indépendant-es. « On comprend qu'au final, le délai demandé ne visait qu'à se donner le temps de faire des représentations par le biais de lobbyistes derrière des portes closes. Force est de constater que la magouille du Port n'a pas fonctionné et que tant les ministères consultés que l'Agence et le ministre Wilkinson ne se sont pas laissés bernier », affirme **Véronique Lalande de l'Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec.**

Les groupes sont confiants que le gouvernement fédéral refusera rapidement Laurentia. « La décision du Conseil des ministres doit s'appuyer sur les experts de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et leurs analyses soutenues par des faits probants, la science et la consultation du public. Toute décision favorable au Port de Québec et rendue en fonction de considérations économiques et stratégiques, telles qu'évoquées par le promoteur, constituerait une irréparable injustice. Il est indéniable que ce projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, qui ne sont pas justifiables dans les circonstances », conclut **Daniel Guay d'Accès St-Laurent-Beauport.**

-30-

Pour information :

Alice-Anne Simard, Nature Québec

418-803-4992

alice-anne.simard@naturequebec.org